

RÉSOLUTIONS
et
DÉCISIONS
adoptées par l'Assemblée générale
au cours de sa
QUINZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

31 mai - 25 juin 1988

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUINZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
SUPPLÉMENT N° 6 (A/S-15/6)



NATIONS UNIES

New York, 1988

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirijase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

RÉSOLUTIONS
et
DÉCISIONS
adoptées par l'Assemblée générale
au cours de sa
QUINZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

31 mai - 25 juin 1988

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUINZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

SUPPLÉMENT N° 6 (A/S-15/6)



NATIONS UNIES

New York, 1988

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les résolutions et décisions de l'Assemblée générale sont identifiées comme suit :

Sessions ordinaires

Jusqu'à la trentième session ordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'un nombre en chiffres romains entre parenthèses indiquant la session [par exemple : résolution 3363 (XXX)]. Lorsque plusieurs résolutions avaient été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles était identifiée par une lettre majuscule placée entre les deux éléments [par exemple : résolution 3367 A (XXX), résolutions 3411 A et B (XXX), résolutions 3419 A à D (XXX)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la trente et unième session, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents de l'Assemblée générale, les résolutions et décisions sont identifiées par un nombre en chiffres arabes, indiquant la session, suivi d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution 31/1, décision 31/301). Lorsque plusieurs résolutions ou décisions ont été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles est identifiée par une lettre majuscule placée après les deux éléments (par exemple : résolution 31/16 A, résolutions 31/6 A et B, décisions 31/406 A à E).

Sessions extraordinaires

Jusqu'à la septième session extraordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, de l'initiale "S" (de l'anglais "*Special*") et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 3362 (S-VII)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la huitième session extraordinaire, les résolutions et décisions sont identifiées par l'initiale "S" et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivi d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution S-8/1, décision S-8/11).

Sessions extraordinaires d'urgence

Jusqu'à la cinquième session extraordinaire d'urgence, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, des initiales "ES" (de l'anglais "*Emergency Special*") et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 2252 (ES-V)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la sixième session extraordinaire d'urgence, les résolutions et décisions sont identifiées par les initiales "ES" et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivi d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution ES-6/1, décision ES-6/11).

Dans chacune des séries décrites ci-dessus, la numérotation suit l'ordre d'adoption.

*

* *

Outre les textes des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa quinzième session extraordinaire, le présent volume contient un répertoire des résolutions et décisions (voir annexe).

TABLE DES MATIÈRES

<i>Sections</i>	<i>Pages</i>
I. — Ordre du jour	1
	* * *
II. — Résolutions	3
	* * *
III. — Décisions	5
A. — Elections et nominations	5
B. — Autres décisions	6
	<i>ANNEXE</i>
Répertoire des résolutions et décisions	9

I. — ORDRE DU JOUR¹

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation de la République démocratique allemande.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Election du Président de l'Assemblée générale.
5. Organisation de la session.
6. Rapport du Comité préparatoire de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
7. Adoption de l'ordre du jour.
8. Débat général.
9. Bilan de la situation internationale actuelle, axé sur l'impératif de la cessation de la course aux armements et sur la nécessité de réaliser d'urgence des progrès sensibles dans la voie du désarmement.
10. Evaluation de l'application des décisions et recommandations adoptées par l'Assemblée générale à ses dixième et douzième sessions extraordinaires :
 - a) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - b) Rapport de la Commission du désarmement;
 - c) Résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement;
 - d) Etat d'avancement des négociations bilatérales ou menées dans diverses instances multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement.
11. Examen et adoption du Programme global de désarmement.
12. Evaluation qualitative et quantitative de l'évolution et des tendances du processus de désarmement en vue de formuler les mesures concrètes et pratiques voulues et, le cas échéant, de nouveaux principes, compte dûment tenu des principes et priorités énoncés dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première session extraordinaire consacrée au désarmement.
13. Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de l'efficacité des mécanismes de désarmement.
14. Activités d'information et d'éducation de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, y compris les mesures visant à mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur du désarmement :
 - a) Campagne mondiale pour le désarmement;
 - b) Autres activités d'information.
15. Relation entre le désarmement et le développement compte tenu du programme d'action² adopté par la Conférence internationale.
16. Adoption, sous une forme appropriée, du ou des document(s) de la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

¹ Voir également sect. III.B. décision S-15/23.

² *Conférence internationale sur la relation entre désarmement et développement*, New York, 24 août-11 septembre 1987 : Document final (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.87.IX.8), par. 35.

II. — RÉSOLUTIONS³

S-15/1. Pouvoirs des représentants à la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

A

L'Assemblée générale

Approuve le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs⁴.

*20^e séance plénière
14 juin 1988*

B

L'Assemblée générale

Approuve le deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs⁴.

*22^e séance plénière
25 juin 1988*

³ Les résolutions ont été adoptées sans renvoi à une grande commission, l'Assemblée générale ne s'étant réunie qu'en séance plénière conformément à l'article 63 de son règlement intérieur.

⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session extraordinaire, Annexes, point 3 de l'ordre du jour, document A/S-15/36.*

⁵ *Ibid.*, document A/S-15/36/Add.1.

III. — DÉCISIONS

SOMMAIRE

<i>Numéros des décisions</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Dates d'adoption</i>	<i>Pages</i>
A. — ÉLECTIONS ET NOMINATIONS				
S-15/11	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs (A/S-15/PV.1).	3, a	31 mai 1988	5
S-15/12	Election du Président de l'Assemblée générale (A/S-15/PV.1)	4	31 mai 1988	5
S-15/13	Election des présidents des grandes commissions (A/S-15/PV.1)	5	31 mai 1988	6
S-15/14	Election des vice-présidents de l'Assemblée générale (A/S-15/PV.1)	5	31 mai 1988	6
S-15/15	Election des membres du bureau de la Commission plénière de la quinzième session extraordinaire (A/S-15/PV.1)	5	31 mai 1988	6
B. — AUTRES DÉCISIONS				
S-15/21	Création de la Commission plénière de la quinzième session extraordinaire (A/S-15/1, sect. VI; A/S-15/PV.1)	5	31 mai 1988	6
S-15/22	Rapport du Comité préparatoire de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (A/S-15/1; A/S-15/PV.1)	6	31 mai 1988	7
S-15/23	Adoption de l'ordre du jour et répartition des points de l'ordre du jour (A/S-15/15; A/S-15/PV.1)	7	31 mai 1988	7
S-15/24	Rapport de la Commission plénière de la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/S-15/50; A/S-15/PV.22)	10 à 15	25 juin 1988	7

A. — ÉLECTIONS ET NOMINATIONS

S-15/11. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

A sa 1^{re} séance plénière, le 31 mai 1988, l'Assemblée générale a décidé que la Commission de vérification des pouvoirs de la quinzième session extraordinaire, nommée en application de l'article 28 du règlement intérieur de l'Assemblée, aurait la même composition que la Commission nommée pour la quarante-deuxième session.

En conséquence, la Commission se compose des Etats Membres suivants : ALLEMAGNE, RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D', ARGENTINE, BARBADE, CAP-VERT, CHINE, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, KENYA, SINGAPOUR et UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

S-15/12. Election du Président de l'Assemblée générale⁶

A sa 1^{re} séance plénière, le 31 mai 1988, l'Assemblée générale a décidé que M. Peter FLORIN (République démocratique allemande), président de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, assumerait les mêmes fonctions à la quinzième session extraordinaire.

⁶ Conformément à l'article 38 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Bureau se compose du Président de l'Assemblée, des vingt et un vice-présidents et des présidents des sept grandes commissions. Voir également décision S-15/21.

S-15/13. Election des présidents des grandes commissions⁶

A sa 1^{re} séance plénière, le 31 mai 1988, l'Assemblée générale a décidé que les présidents des grandes commissions de la quarante-deuxième session assumeraient les mêmes fonctions à la quinzième session extraordinaire, étant entendu que les présidents des Troisième et Sixième Commissions pourraient être remplacés par un autre membre de leur délégation.

En conséquence, les personnes suivantes ont été élues à la présidence des grandes commissions :

Première Commission : M. BAGBENI ADEITO Nzengeya (Zaïre),

Commission politique spéciale : M. Hamad Abdelaziz AL-KAWARI (Qatar),

Deuxième Commission : M. Guennadi OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine),

Troisième Commission : M. Leonardo KAM (Panama),

Quatrième Commission : M. Constantine MOUSHOUTAS (Chypre),

Cinquième Commission : M. Henrik AMNEUS (Suède),

Sixième Commission : M. Ali Sunfi MUNTASSER (Jamahiriya arabe libyenne).

S-15/14. Election des vice-présidents de l'Assemblée générale⁶

A sa 1^{re} séance plénière, le 31 mai 1988, l'Assemblée générale a décidé que les vice-présidents de la quarante-deuxième session assumeraient les mêmes fonctions à la quinzième session extraordinaire.

En conséquence, les représentants des vingt et un Etats Membres suivants ont été élus vice-présidents de l'Assemblée générale : BOTSWANA, CAMEROUN, CHINE, COMORES, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, JORDANIE, MAURITANIE, MONGOLIE, NICARAGUA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES, SINGAPOUR, SRI LANKA, TOGO, TUNISIE et UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

S-15/15. Election des membres du bureau de la Commission plénière de la quinzième session extraordinaire⁷

A sa 1^{re} séance plénière, le 31 mai 1988, l'Assemblée générale a élu le président de la Commission plénière de la quinzième session extraordinaire.

A sa 1^{re} séance, le 3 juin 1988, la Commission plénière a élu les autres membres de son bureau.

*

* *

En conséquence les personnes suivantes ont été élues membres du bureau de la Commission plénière :

Président : M. Mansour AHMED (Pakistan).

Vice-Présidents : Les représentants des Etats Membres suivants : ARGENTINE, AUSTRALIE, BAHAMAS, HONGRIE, JAPON, MAROC, MONGOLIE, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, PAYS-BAS, ROUMANIE, SOUDAN, SRI LANKA, TCHÉCOSLOVAQUIE, TOGO, URUGUAY, YOUGOSLAVIE et ZAÏRE.

Rapporteur : M. Pedro NÚÑEZ-MOSQUERA (Cuba).

B. — AUTRES DÉCISIONS**S-15/21. Création de la Commission plénière de la quinzième session extraordinaire⁸**

A sa 1^{re} séance plénière, le 31 mai 1988, l'Assemblée générale a décidé :

a) De créer une Commission plénière spéciale qui serait désignée "Commission plénière de la quinzième session extraordinaire" ayant un président élu par l'Assemblée

⁷ Voir également décision S-15/21.

⁸ Voir également décision S-15/15.

générale, dix-huit vice-présidents et un rapporteur, étant entendu que son président serait également membre du Bureau;

b) Que la Commission plénière créerait autant d'organes subsidiaires qu'il serait nécessaire.

S-15/22. Rapport du Comité préparatoire de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

A sa 1^{re} séance plénière, le 31 mai 1988, l'Assemblée générale a approuvé le rapport du Comité préparatoire de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et les recommandations qu'il contenait⁹.

S-15/23. Adoption de l'ordre du jour et répartition des points de l'ordre du jour

A sa 1^{re} séance plénière, le 31 mai 1988, l'Assemblée générale a adopté l'ordre du jour de sa quinzième session extraordinaire¹⁰.

A la même séance, l'Assemblée générale a décidé :

a) D'examiner les points 1 à 9 et 16 directement en séance plénière;

b) De renvoyer les points 10 à 15 à la Commission plénière de la quinzième session extraordinaire en lui confiant la tâche d'examiner toutes les propositions présentées au titre de ces points au cours de la session extraordinaire et de faire rapport à l'Assemblée générale.

S-15/24. Rapport de la Commission plénière de la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

A sa 22^e séance plénière, le 25 juin 1988, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission plénière de la quinzième session extraordinaire en tant que document de clôture de la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale¹¹.

⁹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session extraordinaire, Supplément n° 1 (A/S-15/1).

¹⁰ A/S-15/15; voir sect. I.

¹¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session extraordinaire. Annexes, points 10 à 15 de l'ordre du jour, document A/S-15/50.

ANNEXE

RÉPERTOIRE DES RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS

Le présent répertoire comprend les résolutions et les décisions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa quinzième session extraordinaire. Les résolutions et les décisions ont été adoptées sans qu'il soit procédé à un vote.

RÉSOLUTIONS

<i>Numéros des résolutions</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Séances plénières</i>	<i>Dates d'adoption</i>	<i>Pages</i>
S-15/1	Pouvoirs des représentants à la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale				
	Résolution A	3, b	20 ^e	14 juin 1988	3
	Résolution B	3, b	22 ^e	25 juin 1988	3

DÉCISIONS

<i>Numéros des décisions</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Séances plénières</i>	<i>Dates d'adoption</i>	<i>Pages</i>
A. — Elections et nominations					
S-15/11	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs.....	3, a	1 ^{re}	31 mai 1988	5
S-15/12	Election du Président de l'Assemblée générale	4	1 ^{re}	31 mai 1988	5
S-15/13	Election des présidents des grandes commissions	5	1 ^{re}	31 mai 1988	6
S-15/14	Election des vice-présidents de l'Assemblée générale	5	1 ^{re}	31 mai 1988	6
S-15/15	Election des membres du bureau de la Commission plénière de la quinzième session extraordinaire	5	1 ^{re}	31 mai 1988	6
B. — Autres décisions					
S-15/21	Création de la Commission plénière de la quinzième session extraordinaire	5	1 ^{re}	31 mai 1988	6
S-15/22	Rapport du Comité préparatoire de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.....	6	1 ^{re}	31 mai 1988	7
S-15/23	Adoption de l'ordre du jour et répartition des points de l'ordre du jour	7	1 ^{re}	31 mai 1988	7
S-15/24	Rapport de la Commission plénière de la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale	10 à 15	22 ^e	25 juin 1988	7

